

**Dans cette thèse de l'Université de Fribourg, l'auteur tend à déterminer quels sont les membres de la communauté héréditaire au cours de son existence et quels biens et dettes leur sont transmis à l'ouverture de la succession.**

**Afin de dégager la composition de la communauté héréditaire, elle distingue la vocation légale ou *ab intestat* de la vocation volontaire, puis passe en revue les différents cas dans lesquels cette communauté peut subir des variations (e.g. répudiation, partage subjectivement partiel, substitution fidéicommissaire, aboutissement d'actions en réduction ou en annulation).**

**Elle traite ensuite des actifs successoraux (biens extants et rapports) et des passifs successoraux (dettes du *de cuius*, dettes de la succession et legs), en prêtant une attention particulière à l'étendue de la responsabilité des héritiers pour les dettes successorales.**

**Finalement, elle analyse l'exercice des droits sur les biens successoraux par les héritiers ou par leurs représentants conventionnels ou légaux (exécuteur testamentaire, représentant, administrateur ou liquidateur officiels), ainsi que les moyens dont ils disposent pour se voir restituer, le cas échéant, la substance de la succession.**

**La consultation de l'ouvrage est facilitée par un répertoire alphabétique des matières.**

## **Christina Gaist**

**Originnaire de Chamoson en Valais. Maturité Latin-Anglais au Lycée-Collège de la Planta de Sion en 2001. Master en droit à l'Université de Fribourg en 2005. LL.M. en droit européen et en droit économique international à l'Université de Lausanne en 2006. Brevet d'avocat du canton de Genève en 2010. Assistante-doctorante du Professeur Paul-Henri Steinauer, puis du Professeur Christiana Fountoulakis de 2009 à 2012. Greffière-juriste à Genève en 2014.**